

ce sont là des difficultés qui démontrent la nécessité d'établir un régime national de pension à participation. Je pense que c'est nécessaire pour assurer à la population canadienne, en particulier aux ouvriers industriels, la sécurité, la stabilité et, dans le domaine de l'embauche, la mobilité, auxquelles ils ont droit à notre époque.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, il est grandement nécessaire, à mon avis, que le gouvernement participe à un régime de pensions dans l'industrie. Il existe, nous le savons, bien des régimes de pension. Certains, dont on a déjà parlé, sont aujourd'hui en vigueur; ils ne répondent pas aux besoins des gens pour lesquels ils ont été conçus. Je soutiens qu'une partie des immobilisations que réclament ces régimes de pensions devrait venir du gouvernement fédéral. Dans beaucoup d'industries, notamment dans l'exploitation de la forêt et des mines, se trouvent bien des gens qui ne peuvent guère compter être assez longtemps au service de la même société pour être admissibles à une pension normale. A leur intention, on devrait établir un régime de pension à participation obligatoire où l'employeur et l'employé seraient appelés à contribuer à un fonds qui serait géré par le gouvernement fédéral, ce qui ne serait pas en conflit avec la méthode employée en matière d'assurance-chômage.

Les mines exigent une grande mobilité de la main-d'œuvre. La demande canadienne de métaux varie de temps à autre et la valeur des métaux change aussi. Nous l'avons bien vu dans le cas de l'argent, du cobalt, de l'or, de l'amiante, du fer. Devant certains faits, les mineurs sont obligés de quitter la région et le service de tel employeur particulier. S'il y a un régime de pension en vigueur, ils perdent à leur départ tous leurs droits prévus par ce régime.

Bien des compagnies d'exploitation forestière ou minière de ma région ne durent pas 20 ans, période considérée comme le délai requis en moyenne pour le bon fonctionnement d'un régime de pension. Il est temps d'interdire à ces sociétés de se dérober en se disant exposées à une durée limitée. Des sociétés peuvent s'installer dans une région d'exploitation forestière et n'y durer que 5, 6 ou 10 ans; par suite, il n'y a guère moyen de les forcer à mettre en vigueur un régime de pension.

Dans l'industrie du bois à pâte notamment, le nord compte une foule de gens qui vont sans cesse d'une place à l'autre. Non seulement ils passent d'une société à une autre, mais aussi d'un campement à un autre. Depuis quelque temps on essaie d'instituer un régime satisfaisant de pension. Il est temps

que le gouvernement fédéral étudie la situation. Le problème des vieillards se complique constamment. Comme le coût de la vie continue de monter, viendra un moment où nous ne pourrons pas leur fournir un niveau de vie approprié si nous suivons les méthodes actuelles. Il me semble raisonnable et, je le crois, il semble raisonnable aux gens qui auraient à faire des versements qu'ils contribuent, au cours des années où ils travaillent, à un régime de pension qu'ils garderaient non seulement en passant d'un camp de bûcherons à un autre, d'une société commerciale à une autre ou d'une mine à une autre, mais d'une industrie à une autre durant leurs années d'activité. Puis, au bout de vingt ans, s'ils ont travaillé dans six ou sept régions différentes ou même dans différentes provinces, ils auront un livret de cotisations à une pension fourni par le gouvernement fédéral en vertu d'un régime appuyé et financé dans une certaine mesure par l'État. Ils auront cet état des cotisations qu'ils auront versées durant leur vie, alors qu'ils travaillaient dans l'industrie, et ils pourront prendre leur retraite, sachant qu'ils ont un intérêt acquis dans une pension et que le gouvernement fédéral s'occupe de cet intérêt.

Je conseille au gouvernement d'examiner de près la situation en tant que problème industriel. Nous constaterons, j'en suis sûr, que bien des gens ont travaillé dans une certaine industrie pendant quelque temps. L'automatisation peut changer cette industrie et l'apport de ces ouvriers serait bien plus important, s'ils pouvaient déménager dans un endroit où l'on ferait un meilleur usage de leurs talents et de leur expérience dans l'intérêt de l'économie canadienne. Si le gouvernement voulait établir un régime de pensions industrielles transférables et administrer un tel régime, les ouvriers du Canada et les Canadiens en général en retireraient de grands avantages.

PROTESTATION CONTRE LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

(Texte)

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, avant d'exposer le grief dont je veux saisir la Chambre ce soir, je désire vous féliciter de la gentillesse, la courtoisie et la maîtrise avec lesquelles vous dirigez les débats en cette enceinte.

Ceci étant dit, je désire profiter de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides pour émettre un grief que j'entretiens depuis le mois de juin dernier, nommément celui d'avoir à la tête du pays le parti conservateur progressiste.

Monsieur l'Orateur, je regrette d'être obligé de faire cette critique, mais ma conscience